



## Bordereau de dépôt de déchets d'amiante non friable

Particuliers de Grand Poitiers

Saint-Nicolas à Migné-Auxances



Dépôt limité à **20 m<sup>2</sup> par an et par foyer**



**Vous détenez des déchets amiantés, vous êtes donc responsables de leur devenir.**

En effet, selon le code de l'environnement (art. L. 541-2) : « Toute personne qui produit ou détient des déchets, (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. »

**La déchetterie de Saint-Nicolas à Migné-Auxances accepte les dépôts de déchets d'amiante non friable (ou amiante lié) des particuliers, sous condition de leur traçabilité.**

L'amiante non friable est l'amiante qui est pris dans du ciment (plaques ondulées ou ardoises pour toitures, cloisons, conduits de cheminée) ou du plastique (certains revêtements de sol type dalle vinyle).

**Un kit pour filmer l'amiante doit être retiré à la déchetterie.** →

Les déchets d'amiante non friable doivent être emballés par vos soins, à votre domicile, avant le dépôt en déchetterie. À ce titre, ce bordereau complété devra être remis à l'agent d'accueil lors de votre dépose.



À remplir **avant le retrait du kit d'amiante**

### Vos coordonnées :

Numéro de carte de déchetterie\* : .....

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

Commune\* : .....

### Provenance du déchet d'amiante non friable (si différente) :

Adresse : .....

Commune : .....

Justificatif de **domicile** de moins de 3 mois :  
 Pièce présentée\* : .....

**Si différent :**  
 Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Commune : .....

\* champs obligatoires

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la gestion du dépôt des déchets d'amiante non friable, dans le cadre de la poursuite d'une mission d'intérêt public (cf article 6-1.e du RGPD). Grand Poitiers Communauté urbaine est le responsable de traitement des données collectées. Les données ne sont destinées qu'à la direction Déchets et Economie circulaire et à son prestataire Brangeon. Conformément à la circulaire DGP/SIAF/2014/006 sur les archives communales et communautaires, le formulaire et le registre de la gestion des déchets dangereux sont conservés pendant 5 ans en base active, puis archivés définitivement. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données :

- Par mél à [dpd@grandpoitiers.fr](mailto:dpd@grandpoitiers.fr)

- Par courrier : A l'attention du délégué à la protection des données, 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. La non-fourriture des données obligatoires, précisées dans le document par un astérisque, entrainera l'impossibilité de répondre à votre demande.

Date de retrait du kit d'amiante : ...../...../202.....

Signature du déposant

Nom et signature de l'agent contrôleur



## À remplir **avant le dépôt de l'amiante**

L'amiante est un déchet dangereux, les conditions de transport et de réception sont réglementées, notamment en ce qui concerne la protection des habitants et des agents de déchetterie.

**Il est conseillé de vous protéger avec des gants, un masque et une combinaison jetables.**



Les déchets d'amiante non friable **doivent être emballés et filmés de façon hermétique** et les anses doivent être apparentes pour le déchargement, comme sur les photos ci-dessous :



### **Type d'amiante non friable** (plaque, tuyaux, dalles...)

**Plaques ou dalles**

de ..... m x ..... m = ..... Nb de plaques ..... Total.....

de ..... m x ..... m = ..... Nb de plaques ..... Total.....

**Tuyaux**

diamètre ..... m x longueur ..... m = ..... Total .....

diamètre ..... m x longueur ..... m = ..... Total .....



**L'agent d'accueil est en droit de refuser le dépôt si l'emballage n'est pas conforme aux photos.**

Date de dépôt de l'amiante : ...../...../202.....

Signature du déposant \_\_\_\_\_

Nom et signature de l'agent contrôleur \_\_\_\_\_